

# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.741  
25 juin 1996

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT QUARANTE ET UNIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 25 juin 1996, à 10 heures

Président : M. Urrutia (Pérou)

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je déclare ouverte la 74<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'ai le grand plaisir, au nom de la Conférence et en mon nom propre, de souhaiter une cordiale bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, S.E. Ali Alatas, qui s'exprimera devant la Conférence aujourd'hui. Son Excellence n'a, je crois, plus besoin d'être présentée. Avant d'être nommé ministre des affaires de son pays, en 1988, M. Alatas a représenté son gouvernement à plusieurs postes, notamment en tant que représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, tant à Genève qu'à New York. Il a par ailleurs joué un rôle de premier plan dans les réunions du Mouvement des pays non-alignés et coprésidé la Conférence de Paris sur le Cambodge. Sa participation à des instances traitant du désarmement multilatéral nous est connue. Je tiens aussi à préciser qu'il a présidé le Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire une étude d'ensemble sur la course aux armements navals, les forces navales et les systèmes d'armements navals, créé par le Secrétaire général de l'ONU. Il a également été élu président de la Première Commission lors de la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et a présidé la Conférence d'amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Nous sommes vivement reconnaissants au Ministre indonésien des affaires étrangères d'avoir réussi à trouver dans son emploi du temps chargé un peu de temps pour venir s'adresser à la Conférence, particulièrement au moment crucial où nous concentrons nos efforts sur la conclusion des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais. Nous sommes convaincus, Monsieur le Ministre, que votre expérience et votre sagesse seront un précieux avantage pour nous tous.

J'ai également sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui l'ambassadeur du Pakistan. Toutefois, avant de donner la parole à S.E. le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, je tiens à faire quelques observations à l'occasion de mon accession à la présidence de la Conférence, que j'exercerai pendant quelques semaines.

Permettez-moi de le dire, c'est pour moi un honneur d'accéder à la présidence de la Conférence du désarmement à un moment crucial de son histoire. La négociation du TICE est entrée dans sa phase finale. Nous savons qu'il est difficile de parvenir, sur le fond, à un traité de cette nature. Nous pensons néanmoins que les différences peuvent être surmontées moyennant la nécessaire volonté politique, un esprit de souplesse et une compréhension des divers intérêts de chacun de nos pays. La Conférence, unique organe multilatéral de négociation sur les questions de désarmement, doit faire le maximum pour trouver des solutions concertées qui nous permettent de conclure le traité dans les délais fixés par la communauté internationale, cette communauté internationale qui nous observe en espérant que nous parviendrons aux résultats concrets auxquels elle aspire, c'est-à-dire à un traité universel d'interdiction totale des essais nucléaires effectivement vérifiable et à même de contribuer au désarmement et à la non-prolifération sous tous ses aspects. A ce propos, je tiens à faire part à l'ambassadeur Ramaker, président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, et à

(Le Président)

ses collègues de mes remerciements sincères pour les efforts précieux qu'ils ont faits pour aboutir à un TICE; en tant que Président de la Conférence, je tiens à l'assurer de mon appui et de ma coopération.

Permettez-moi également de souhaiter une cordiale bienvenue aux 23 pays qui sont devenus membres de la Conférence. Je suis convaincu que leur participation en tant que membres à part entière contribuera largement à renforcer l'efficacité de la Conférence dans son travail.

Permettez-moi également de rendre hommage à mon prédécesseur, l'ambassadeur du Pakistan, Munir Akram, pour la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux de la Conférence et pour les infatigables efforts qu'il a déployés pour faire de l'élargissement de la composition de la Conférence une réalité. Mes remerciements vont également aux ambassadeurs Aye, du Myanmar, Ramaker, des Pays-Bas, et Abuah, du Nigéria, pour la contribution remarquable qu'ils ont apportée ces derniers mois.

Comme vous le savez et comme l'a déclaré l'ambassadeur Akram dans son intervention de clôture jeudi dernier, la Conférence va devoir se consacrer à des questions très importantes, pour lesquelles j'ai l'intention de poursuivre les consultations engagées par mes prédécesseurs. Ces questions concernent l'examen de notre futur ordre du jour et de notre futur programme de travail, après l'achèvement des négociations sur le TICE, ainsi que le domaine du désarmement nucléaire. Le rapport présenté par l'ambassadeur Meghlaoui, de l'Algérie, en sa qualité de coordonnateur spécial pour l'ordre du jour, sera d'une grande utilité pour la suite des consultations, tant sur cette question que sur celle du désarmement nucléaire, sur laquelle aucun accord n'a à ce jour été trouvé en dépit des efforts de mon prédécesseur. Avec l'appui de chacun de vous et du secrétariat, j'espère mener à bien les tâches qui me sont dévolues durant mon mandat.

J'ai à présent le plaisir de donner la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie.

M. ALATAS (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi de vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre élection bien méritée à la présidence de la présente session de la Conférence du désarmement. Il est somme toute normal qu'un diplomate confirmé comme vous se voie confier l'immense responsabilité de guider la Conférence vers la conclusion des négociations sur le traité d'interdiction complète des essais et vers l'élaboration de son futur ordre du jour. Je vous remercie des paroles très aimables que vous m'avez adressées. Je profite de cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur Akram, du Pakistan, pour la façon exemplaire dont il a dirigé les discussions de la Conférence du désarmement durant la précédente session.

Je tiens également à applaudir chaleureusement la décision tant attendue prise par la Conférence concernant l'élargissement de sa composition et souhaiter la bienvenue parmi nous aux nouveaux membres. Je suis convaincu que leur participation contribuera largement au succès de cette conférence. Vous vous souvenez peut-être que l'Indonésie a été parmi les tout premiers pays à avoir appuyé dès le début l'admission au sein de cet auguste instance

(M. Alatas, Indonésie)

des 23 pays mentionnés dans la liste établie par l'ambassadeur O'Sullivan. Quoique respectueux du droit souverain de chaque Etat de se soumettre à une obligation juridique, nous estimons qu'il ne serait pas judicieux d'assortir l'élargissement de la composition de la Conférence de quelque condition que ce soit. Cette décision ne doit donc pas constituer un précédent. D'autre part, nous sommes fermement convaincus que la question de l'élargissement de la composition de la Conférence doit continuer de faire l'objet d'un examen attentif pour permettre à tous les Etats qui le souhaitent de se joindre à cet organe multilatéral de négociation.

Depuis la fin de la guerre froide, nous sommes confrontés à de profonds bouleversements, qui sont à l'origine de problèmes et de tendances contradictoires dans les relations internationales. Mais dans le même temps, ces bouleversements ont ouvert de nouvelles perspectives et fait naître une prise de conscience plus profonde des interdépendances qui a conduit les pays à rechercher une coopération plus concrète et mutuellement profitable. C'est ainsi que les principaux Etats dotés d'armes nucléaires ont pu saisir l'occasion de conclure et mettre en oeuvre une série d'accords importants de réduction des armements nucléaires. Cette même prise de conscience a par ailleurs engendré un climat favorable qui a permis à la Conférence du désarmement de conclure la première convention multilatéralement négociée interdisant complètement les armes chimiques. A ce propos, je suis heureux de faire savoir à la Conférence que l'Indonésie a amorcé la dernière étape du processus de ratification de la Convention sur les armes chimiques.

Il est certain que ces événements nous ont poussé à espérer un monde plus pacifique et plus sûr. Pourtant, n'oublions pas de porter un regard attentif sur le côté sombre du tableau. Le monde est encore le théâtre de tensions non résolues et de violents conflits, de l'emploi de la force armée et d'interventions militaires, d'inégalités et de déséquilibres profondément enracinés dans les relations entre Etats. Les arsenaux nucléaires, dont le pouvoir de destruction est gigantesque, continuent de jeter une ombre terrifiante sur toute la planète, tandis que de nouvelles formes de conflits internationaux et internes sont apparues dans de nombreuses régions et se manifestent avec une ampleur sans précédent. Les problèmes touchant à la paix et à la sécurité deviennent donc de plus en plus complexes. L'absence d'une démarche pour les résoudre risque de mettre gravement en danger la société humaine et les ressources limitées de la planète, réduisant ainsi à néant toute possibilité pour l'humanité de vivre en sécurité et en paix et libre de toute agression, de toute domination et de toute ingérence extérieure.

Un des principaux défis de notre temps est par conséquent de trouver les moyens d'élaborer un système plus efficace de conduite des affaires du monde capable d'accompagner les grands bouleversements qui ont créé et créent encore une multitude de problèmes et de difficultés touchant à notre sécurité commune. C'est dans ce contexte que des efforts collectifs, fondés sur les principes et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies, doivent être inlassablement déployés par tous les membres de la communauté mondiale. De même, la Conférence du désarmement doit pleinement assumer son mandat, qui consiste à négocier des mesures de désarmement susceptibles de contribuer à assurer et préserver la paix et la sécurité internationales.

(M. Alatas, Indonésie)

Nous devons persévérer pour atteindre l'objectif mondial que nous nous sommes fixé il y a environ 32 ans, à savoir l'interdiction de tous les essais nucléaires pour tous les Etats, dans tous les milieux et à tout jamais. A l'image de l'écrasante majorité des membres de la communauté internationale, l'Indonésie est depuis longtemps convaincue qu'une cessation rapide des essais nucléaires constituerait une étape essentielle dans la prévention de l'amélioration qualitative des armes nucléaires existantes et la mise au point de nouvelles, et contribuerait largement à la non-prolifération, tant horizontale que verticale. Nous partageons totalement la position selon laquelle un TICE représente un révélateur de la volonté des Etats de mettre fin à la course aux armements nucléaires et de mener à bien le désarmement nucléaire.

En plus de trois décennies, nous avons vécu des controverses frustrantes et stériles au cours des négociations visant à élaborer un traité d'interdiction complète des essais. Cependant, nous sommes aujourd'hui parvenus à un stade où chacun comprend que nous devons conclure cette année un traité concrétisant cet objectif. La création d'un tel instrument marquerait un progrès vers l'objectif du désarmement nucléaire, fixé dans l'actuel Traité sur la non-prolifération par tous les Etats parties. La Conférence d'examen et de prorogation du TNP, de 1995, a confirmé que des efforts systématiques, progressifs et déterminés devaient être faits pour réduire les armements nucléaires au niveau mondial, dans la perspective d'une élimination définitive de ces armes et d'un désarmement général et total sous un contrôle international strict et efficace.

Par ailleurs, la cinquantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a invité la Conférence du désarmement à achever le texte du traité dans un certain délai, à savoir dès que possible en 1996, afin de pouvoir le soumettre à la signature lors de la prochaine session de l'Assemblée générale. En d'autres termes, nous sommes à présent engagés dans une course contre la montre et nous sommes tous invités à puiser en nous la détermination nécessaire et à faire preuve de souplesse sur les questions essentielles au succès des négociations.

Permettez-moi à présent d'évoquer certaines des grandes questions encore en suspens dans les négociations. En premier lieu, je tiens à féliciter l'ambassadeur Jaap Ramaker, des Pays-Bas, président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, qui a pris l'initiative bienvenue et courageuse de présenter un projet de TICE "propre". Compte tenu du fait que la Conférence entre dans la phase finale des négociations, je souhaite m'attarder sur les dispositions qui auront forcément une incidence sur les intérêts vitaux de chacun de nous.

Un des points fondamentaux de nos discussions doit être les objectifs que les Etats parties espèrent atteindre grâce au traité. Nous devons donc décider si le traité doit servir uniquement à enrayer la prolifération des armes nucléaires ou s'il doit être le fondement d'une action déterminée vers l'objectif ultime que constitue l'élimination de toutes les armes nucléaires par tous les Etats. Nous devons trancher cette question avant toute autre considération. L'Indonésie estime que le préambule du traité devra englober

(M. Alatas, Indonésie)

au moins deux objectifs fondamentaux : enrayer toute forme de prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects et servir de fondement à l'action en vue de l'élimination de toutes les armes nucléaires.

C'est pourquoi nous sommes déçus par l'attitude de certains Etats dotés d'armes nucléaires qui, tout en affirmant être les garants de la non-prolifération mondiale, refusent d'intégrer une véritable politique de non-prolifération dans le projet des obligations fondamentales incombant à chaque Etat partie en vertu du traité. Il semble que la volonté de préserver leur position individuelle et stratégique, mais aussi leur statut d'Etats dotés d'armes nucléaires, l'emportent sur leur désir de s'abstenir totalement de tout essai nucléaire. Il ne doit exister aucun doute sur le fait que nos efforts ne visent pas à porter atteinte aux politiques de sécurité d'une poignée d'Etats dotés ou potentiellement dotés d'armes nucléaires, mais à assurer la sécurité de tous. Si nous voulons éliminer les armes nucléaires, il importe que nous décidions que le traité interdira complètement toute explosion expérimentale d'une arme nucléaire et toute autre forme d'explosion nucléaire, de façon à bloquer la prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects. Cette position a été affirmée avec vigueur par les pays de l'ANASE, qui ont récemment conclu le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. A cet égard, tout en déplorant la poursuite des essais nucléaires par un Etat doté d'armes nucléaires, je prends acte de la flexibilité dont cet Etat fait preuve sur la question des explosions nucléaires pacifiques. Je tiens néanmoins à réaffirmer que mon gouvernement est opposé à l'idée d'autoriser les explosions nucléaires pacifiques dans le traité, car nous pensons qu'une telle dérogation serait contraire à l'esprit et à la lettre des obligations fondamentales contenues dans cet instrument. Nous restons cependant ouvert à la possibilité pour tout Etat partie de faire des propositions dans le contexte de la conférence d'examen, tant que cette proposition ne dépasse pas le cadre du traité.

Pour ce qui est de la composition du Conseil exécutif, nous sommes convaincus que l'élection des membres doit être guidée par deux principes : d'une part, le principe d'une répartition géographique équitable et, d'autre part, le droit égal de tout pays de devenir membre du Conseil exécutif. La composition de cet organe exécutif doit également refléter les nouvelles réalités politiques et économiques de l'après-guerre froide. Ainsi, l'idée de répartir les sièges en fonction des groupes régionaux, idée suggérée par le Président, traduit selon nous une approche plus réaliste. La répartition numérique telle qu'elle est envisagée entre les groupes régionaux, si elle s'accompagne des principes que je viens d'énoncer, facilitera le compromis sur cette question.

L'idée de créer un Conseil élargi mérite également examen. L'Organisation du traité doit absolument être à même de fonctionner de façon démocratique et transparente. En d'autres termes, tous les Etats devraient être autorisés à participer au processus de décision du traité.

Permettez-moi aussi de vous faire part de notre position fondamentale au sujet des inspections sur place, autre question importante à régler d'urgence. En premier lieu, l'Indonésie est d'accord avec ceux qui considèrent qu'une demande d'inspection sur place ne doit reposer que sur des données recueillies

(M. Alatas, Indonésie)

par le Système international de surveillance. Il est donc essentiel que le réseau international de surveillance soit totalement opérationnel au moment de l'entrée en vigueur du TICE. A ce propos, l'Indonésie a approuvé l'intégration au SSI des six stations auxiliaires mentionnées dans le projet de traité, à condition que tous les coûts occasionnés par la modernisation des installations existantes et par la construction de nouvelles soient supportés par l'Organisation du TICE. En deuxième lieu, toute demande d'ISP doit préalablement faire l'objet d'une évaluation attentive de la part du Conseil exécutif, de façon à éviter que des Etats parties ne lancent pour des motifs purement politiques des ISP sans fondements, qui viseraient tout particulièrement les pays en développement. Il nous semble en outre essentiel, étant donné la nature multilatérale de l'obligation juridique, que la suite donnée à une demande d'ISP fasse l'objet d'une décision collective. En troisième lieu, lorsque le Conseil jugera une demande d'ISP justifiée, il devra prendre la décision requise et l'exécuter rapidement, avant que les éléments éphémères puissent être supprimés du site expérimental présumé.

Si des divergences de vues existent bel et bien sur cette question, elles ne doivent pas nous paralyser, la Conférence du désarmement ayant le devoir d'innover. Nous sommes prêts à accepter une approche susceptible de faire l'objet d'un consensus. Il pourrait par exemple s'agir de décider qu'une majorité simple au sein du Conseil suffira à donner suite à une demande d'ISP reposant sur des données recueillies par le SSI. Toutefois, dans le cas où une demande d'ISP reposerait exclusivement sur des informations recueillies par des moyens techniques nationaux, non corroborées par le SSI, la décision d'y donner suite nécessiterait une majorité des deux tiers. Quoi qu'il en soit, la décision devra être prise et exécutée aussi rapidement que possible pour donner au processus toute son efficacité.

Nous comprenons les préoccupations qui ont été exprimées concernant le risque d'abus, mais je crois que les mesures préventives conçues pour parer à toute demande d'ISP injustifiée répondent suffisamment à cette préoccupation. Compte tenu de l'impérative nécessité d'une réaction rapide, le mécanisme de clarification et de consultation proposé par le Président dans son projet devrait être facultatif, pour ne pas empêcher le Conseil d'exécuter une ISP légitime et motivée par les faits. En effet, nous considérons qu'une ISP peut être menée simultanément avec le processus de clarification et de consultation entre les parties concernées.

La question de l'entrée en vigueur du traité est devenue une des principales pierres d'achoppement des négociations. Vous vous en souvenez peut-être, l'Indonésie a préconisé une approche numérique simple prévoyant une entrée en vigueur du TICE après ratification par un nombre déterminé de pays, comme c'est le cas de la Convention sur les armes chimiques. Cependant, je suis tout à fait conscient du fait que sans la participation des Etats dotés ou potentiellement dotés d'armes nucléaires, le TICE serait inefficace. Il faudrait par conséquent prévoir un mécanisme visant à garantir la ratification par ces Etats. A cet égard, nous sommes ouverts à la proposition visant à imaginer un mécanisme extérieur mais néanmoins lié au traité pour faire en sorte que l'entrée en vigueur ne devienne pas l'otage d'une poignée d'Etats. Les puissances nucléaires participantes pourraient, à cet effet, adopter une déclaration solennelle dans laquelle ils s'engageraient à renoncer

(M. Alatas, Indonésie)

à améliorer qualitativement leurs armes nucléaires. Une telle initiative pourrait contribuer à garantir une ratification du traité par tous les Etats, y compris ceux auxquels je viens de faire référence.

Permettez-moi de conclure en appelant tous les Etats participants à la Conférence du désarmement à faire le maximum pour faire aboutir les négociations dans le délai que nous nous sommes fixé. Nous devons, ce faisant, porter le regard sur nos intérêts communs pour être en mesure de rapprocher nos positions. Ne laissons pas nos divergences de vues être invoquées par telle ou telle partie pour retarder, voire empêcher un accord sur le traité. Ne gâchons pas la précieuse occasion qui nous est donnée d'accomplir une tâche primordiale pour la sécurité de l'humanité. Je crois en effet que le TICE est une condition préalable indispensable à l'instauration durable de la paix et de la stabilité internationales. En tant que tel, c'est lui qui nous pousse à espérer que le siècle prochain ne sera pas une répétition de la barbarie de celui que nous quittons et que la prospérité annoncée des prochaines décennies ne sera pas entachée par la terreur engendrée par les armes de destruction massive. Tel est notre voeu à tous, mais il ne s'accomplira que si nous nous montrons capables, par notre volonté de compromis, de relever le défi qu'il comporte.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie Son Excellence le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie de son importante déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, l'ambassadeur Akram.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : J'ai grand plaisir à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence. Il est heureux qu'alors qu'elle vit un des moments les plus importants de son histoire, la Conférence soit confiée à la direction d'un diplomate compétent et confirmé issu d'un grand pays non aligné d'Amérique latine. Nous espérons que nos négociations sur un traité d'interdiction des essais seront couronnées de succès sous votre direction éclairée et experte. Je m'abstiendrai bien entendu de tout commentaire sur la prestation de votre prédécesseur.

C'est aussi un immense plaisir pour mon pays et pour moi-même de souhaiter la bienvenue parmi nous au Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, S.E. M. Ali Alatas. Ses contributions à la paix et la sécurité internationales et plus particulièrement au désarmement et au développement sur le plan régional et mondial sont trop nombreuses pour être énumérées ici. Son importante déclaration d'aujourd'hui sera un instrument précieux de nos négociations actuelles et futures.

Depuis plus de 35 ans, le Pakistan préconise la conclusion d'un TICE. Il y a deux ans et demi, nous nous sommes vivement félicités de l'ouverture des négociations au sein de la Conférence du désarmement. Aujourd'hui, nous sommes sur le point d'achever le texte du traité. Ce n'est malheureusement pas le TICE auquel nous rêvions depuis si longtemps.

Le texte dont nous disposons actuellement interdirait les explosions nucléaires expérimentales, mais pas tous les essais nucléaires. Nous comprenons que cette restriction est due au fait que les essais sous-critiques

(M. Akram, Pakistan)

et les essais de laboratoires ne sont pas vérifiables. Mais nous déplorons que les Etats dotés d'armes nucléaires ne soient pas prêts à accepter que ces essais ne soient pas utilisés pour leur permettre de continuer à améliorer leurs armes nucléaires sous le prétexte d'essais dits de sécurité et de fiabilité. Par ailleurs, les essais de puissance nulle et les explosions expérimentales de faible puissance - les essais dits hydronucléaires - n'étant pour l'heure pas vérifiables, les Etats nucléaires les plus avancés pourraient très bien continuer de violer l'interdiction contenue dans le traité proposé. Dans ces conditions, le traité que nous sommes en train de négocier a peu de chances de parvenir à mettre fin à l'amélioration qualitative des armes nucléaires.

En deuxième lieu, la frustration des Etats non dotés d'armes nucléaires est exacerbée par le fait que les grandes puissances nucléaires ne sont pas prêtes à s'engager, dans le cadre du traité, à renoncer au développement qualitatif des armes nucléaires, à promouvoir le désarmement nucléaire et, par la suite, à éliminer les armes nucléaires conformément ou non à un calendrier spécifique.

En troisième lieu, le système de vérification internationale qui devrait être créé par le traité a été délibérément restreint dans ses possibilités et son fonctionnement. Les compromis trouvés concernant les dispositions relatives au SSI et au CID pourraient s'effilochoir au cours de la phase préparatoire si les pays techniquement avancés cherchent à limiter les produits et les services du CID.

En quatrième lieu, tout en limitant les capacités du SSI, l'accent a été mis de façon excessive sur le recours à des inspections sur place qui, en principe, devrait rester un événement très exceptionnel. Nos craintes de voir les ISP utilisées comme moyen de harcèlement et d'ingérence sont accrues par les demandes de ceux qui veulent faciliter le déclenchement de ces inspections sur place.

Enfin, le recours à ce qu'on appelle les moyens techniques nationaux pour déclencher les ISP rendra inévitablement la vérification du traité encore plus inéquitable pour les pays techniquement les moins avancés et exposés à la discrimination et aux abus de la part des quelques Etats qui possèdent de tels moyens.

Qui plus est, ma délégation est particulièrement insatisfaite de la façon dont les négociations se sont déroulées au cours du mois crucial qui vient de s'écouler. Tandis que les textes tombaient du ciel, pour ainsi dire, les uns après les autres, la totalité des membres de la Conférence s'est montrée incapable de participer à de véritables négociations. En effet, la plupart des membres sont devenus spectateurs d'un drame qui se jouait parmi les cinq puissances nucléaires et dans lequel le Président du Comité spécial n'a joué qu'un rôle mineur.

Nous avons étudié avec attention notre façon de réagir à la situation que je viens de décrire. Il nous serait facile d'annoncer que nous renonçons à ces négociations. Le Pakistan ne l'a pas fait au moins pour deux bonnes raisons. D'une part, nous estimons qu'il vaut mieux une interdiction des explosions

(M. Akram, Pakistan)

nucléaires qu'aucune interdiction. Cette interdiction empêchera dans une large mesure les Etats dotés d'armes nucléaires de poursuivre l'amélioration de leurs armes. Elle empêchera également la mise au point d'un certain nombre d'armes "exotiques" et de systèmes d'armes nucléaires.

D'autre part, une interdiction des explosions nucléaires contribuera largement à la non-prolifération nucléaire. Tout en déplorant le déséquilibre entre les effets du traité sur la prolifération verticale et ses effets sur la prolifération horizontale, l'interruption des capacités de prolifération des armes nucléaires en Asie du Sud est un objectif important pour le Pakistan. Un traité d'interdiction des essais accepté à la fois par le Pakistan et par l'Inde répondra à l'objectif du traité bilatéral d'interdiction des essais que nous avons formellement proposé à l'Inde en juin 1987.

Le Pakistan est donc particulièrement troublé par la déclaration faite ici même le 20 juin dernier par notre voisin, annonçant l'intention de l'Inde de ne pas signer le TICE que nous sommes sur le point de conclure si toutes ses exigences n'étaient pas satisfaites. Si cette décision se confirmait, elle pourrait bien signer l'arrêt de mort du traité.

Ceci n'a rien d'exagéré. Le traité que nous sommes en train de négocier n'est pas une mesure générale de non-prolifération ou de désarmement nucléaire. Il s'agit d'un traité spécifique comportant une obligation fondamentale, celle de ne pas procéder à des essais nucléaires. Pour être efficace et complet, le traité devra exclure toute possibilité d'explosions nucléaires pour tous les Etats qui en ont la capacité technique et juridique. Ces Etats sont au nombre de huit : les cinq puissances nucléaires et les trois Etats dits du seuil. Pour le commun des mortels, il ne fait aucun doute que si un de ces Etats reste en dehors du traité, tous les autres seront en dehors, de fait. Ceux qui craignent une situation de prise en otage ou qui désirent sincèrement une entrée en vigueur aussi rapide que possible avec ou sans ces huit Etats font abstraction des réalités stratégiques et politiques fondamentales.

La déclaration unilatérale et, selon nous, prématurée dans laquelle un de ces huit Etats a affirmé qu'il ne signerait pas le TICE ne modifie en rien ces réalités fondamentales. Ce n'est pas une raison pour commencer à chercher à organiser des conférences de renonciation et des réunions spéciales afin de tourner l'exigence de la ratification du TICE par tous les Etats dotés d'une capacité nucléaire. Cela reviendrait en effet à rejeter la responsabilité politique de la prise en otage du traité de ceux qui ne l'acceptent pas sur ceux qui sont prêts à l'accepter. Cela reviendrait à envisager qu'un traité puisse entrer en vigueur sans que quelques-uns, voir un seul, des huit Etats dotés d'une capacité nucléaire y aient adhéré. Un tel traité serait une farce. Il serait mort-né.

C'est précisément pour échapper à cette responsabilité politique que la déclaration du 20 juin s'est opposée à la formule d'entrée en vigueur décrite dans le document de travail du Président publié sous la cote CD/NTB/WP.330, qui prévoyait la ratification du traité par 37 Etats accueillant des stations

(M. Akram, Pakistan)

sismologiques et des laboratoires du SSI. Cette formule s'appliquera à l'ensemble de ces 37 Etats. Elle n'oblige aucun d'eux à agir en contradiction avec ses droits souverains.

La déclaration du 20 juin n'a pas seulement jeté une ombre sur le TICE, mais aussi fait apparaître le spectre nucléaire en Asie du Sud. Le Pakistan craint que cette dénonciation précitée du TICE ouvre la voie à de nouveaux essais nucléaires. C'est une possibilité qui n'a rien de réjouissant. Ceux qui souhaitent que le TICE devienne effectif le plus rapidement possible ne peuvent non plus ignorer cette menace.

Au moment crucial que nous connaissons, alors que nous hésitons entre le succès et l'échec, le Pakistan invite la Conférence du désarmement à marquer le pas et à rechercher les moyens possibles de relever le défi lancé au TICE par la dénonciation préalable qu'en a faite un des Etats dotés d'une capacité nucléaire.

A notre avis, nous avons la possibilité de tenter d'inverser cette décision négative en recherchant des compromis constructifs dans nos négociations. Nous devons au moins faire l'effort, ne serait-ce que pour éprouver la sincérité de la position prise par cet Etat au sujet du traité envisagé. Dans une déclaration faite le 23 mai 1996 à la Conférence du désarmement, le Pakistan a proposé de fournir une certaine garantie en ce qui concerne la portée du TICE en incorporant dans le préambule du traité une section distincte énonçant ses buts et objectifs, notamment empêcher le perfectionnement des armes nucléaires et l'élaboration de nouveaux types d'armes nucléaires, concourir à la non-prolifération nucléaire, promouvoir le désarmement nucléaire et, en définitive, l'élimination des armes nucléaires dans des délais précis. Si elle s'accompagne d'un examen périodique du traité, cette disposition pourra représenter un engagement juridique spécifique à l'égard du désarmement nucléaire.

Il est regrettable que cette solution de compromis n'ait reçu aucune réponse sérieuse de la part des différentes parties. Malgré la course contre la montre que nous nous sommes imposée, nous souhaiterions que, même en cette onzième heure, il soit envisagé de combler les lacunes de la portée du traité et de répondre aux aspirations au désarmement nucléaire grâce au mécanisme que nous avons proposé.

De même, de véritables négociations sont nécessaires pour résoudre certains des grands problèmes encore en suspens, particulièrement en ce qui concerne le régime de vérification du TICE. Le Pakistan éprouve plusieurs difficultés sur ce point. Je ne mentionnerai que nos préoccupations principales.

En premier lieu, nous continuerons à nous opposer à toute procédure facilitant par trop la décision de déclencher une ISP. Une majorité des deux tiers constitue la garantie minimum pour une telle décision.

En deuxième lieu, le recours aux MTN ne peut être autorisé que s'il est assorti de restrictions ou de conditions strictes. Une ISP ne devrait pas être effectuée uniquement sur la base d'informations obtenues par des MTN.

(M. Akram, Pakistan)

Le Pakistan insistera par ailleurs pour que le recours à l'espionnage et au renseignement et d'autres pratiques inacceptables soient exclus des MTN.

En troisième lieu, nous restons extrêmement préoccupés par l'idée qu'une ISP puisse être utilisée comme moyen d'intrusion dans des bâtiments et installations sans rapport avec les objectifs du traité mais sensibles pour la sécurité nationale. L'Etat inspecté doit avoir le droit de refuser l'accès à de telles installations.

En quatrième lieu, nous avons du mal à approuver les listes d'Etats correspondant aux diverses régions, telles qu'elles figurent en annexe au projet de traité. Ces listes ne pourront être finalisées qu'après examen et négociation par les Etats membres de chaque région.

En cinquième lieu, nous ne pensons pas que le Conseil de sécurité des Nations Unies doive s'occuper de faire respecter le traité, notamment parce que cinq Etats, qui sont parmi les plus susceptibles de procéder à des essais, disposent du droit inéquitable d'opposer leur veto à toute décision du Conseil de sécurité.

La délégation pakistanaise est prête à travailler 24 heures sur 24 au cours des jours qui viennent pour que nos négociations s'achèvent le 28 juin au plus tard. Mais plus que cette date limite, ce qui compte, c'est de faire en sorte que le traité que nous obtiendrons soit le reflet des véritables négociations et soit donc acceptable à tous les membres de la Conférence du désarmement. C'est seulement dans ces conditions que nous pourrions entretenir l'espoir de voir le TICE devenir universel et entrer en vigueur dès que possible.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant du Cameroun, l'ambassadeur Ngoubeyou.

M. NGOUBEYOU (Cameroun) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement au moment où mon pays en devient membre. Ayant eu l'occasion et le privilège de travailler sous votre conduite dans d'autres enceintes, notamment dans le cadre de la Commission des droits de l'homme, je peux ici témoigner que, sous votre autorité, la Conférence du désarmement se trouve en de bonnes mains.

Je voudrais aussi adresser mes félicitations à votre prédécesseur l'ambassadeur Mounir Akram, du Pakistan, qui entre autres a eu le mérite et l'honneur de présider la séance historique qui a consacré l'admission des récents nouveaux membres de la Conférence du désarmement à ce grand club. Vous savez maintenant, Monsieur l'ambassadeur Akram, que vous avez été d'une grande utilité et que vous avez présidé une séance qui restera gravée dans les annales de la Conférence.

Qu'il me soit permis aussi de saluer respectueusement Monsieur le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, et de le remercier pour son importante déclaration de ce matin.

(M. Ngoubeyou, Cameroun)

J'ai demandé la parole, non pour une longue déclaration à caractère technique, mais simplement pour exprimer la gratitude de mon pays à tous ceux qui ont appuyé notre candidature et favorisé notre accession en qualité de membre de la Conférence.

Prenant donc la parole pour la première fois en tant que membre à part entière de la Conférence, qu'il me soit permis de joindre ma voix à tant d'autres qui m'ont précédé pour saluer la décision historique prise par cette auguste assemblée le lundi 17 juin 1996 sur la question de l'élargissement de la Conférence, par l'admission en bloc de 23 nouveaux membres.

Nous voudrions vous exprimer notre gratitude, à vous-même ainsi qu'à tous vos prédécesseurs, en particulier à leurs excellences les ambassadeurs Paul O'Sullivan, de l'Australie, Mounir Zahran, de l'Égypte, Nacer Benjelloun-Touimi, du Maroc et Mounir Akram, du Pakistan, pour le travail colossal qu'avec eux vous avez accompli pour parvenir à ce résultat positif.

Nos remerciements et appréciations vont également à tous les membres de la Conférence qui ont ardemment travaillé pour la conciliation des diverses vues et préoccupations nationales avec celles, plus universelles, de la communauté internationale, avec l'objectif de franchir cette première étape que représente l'élargissement de la Conférence.

Nous apprécions d'autant plus cette décision que nous en connaissons le coût, en termes, non seulement de recommandations, de propositions, de "non-papiers" et de résolutions abandonnées, mais aussi et surtout de péripéties, de contacts, de concessions, de revirements et de patience. A certains d'entre nous, nouveaux membres de la Conférence, il a bien fallu plus d'une décennie d'attente obstinée et de fidélité à la cause du désarmement pour devenir membre aujourd'hui de cet organe élitiste. C'est dans de telles difficultés que réside l'essence de la diplomatie internationale, celle qui permet de concilier des positions à priori inconciliables.

En accueillant favorablement cette décision, ma délégation espère qu'elle constituera un pas en avant dans la bonne direction et que, tôt ou tard, chaque membre de notre famille des nations pourra, de plein droit, jouir d'un droit de regard sur nos affaires communes. Nous ne pouvons pas indéfiniment prétendre que nous sommes dans un forum de négociation de traités à caractère universel et en même temps limiter ou retarder la participation de certains membres à ces négociations.

La décision d'élargir la Conférence ne pouvait être plus opportune. Elle intervient précisément au moment où la conclusion des négociations d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires retient toutes les attentions. Pour ma délégation, la conclusion d'un tel traité est essentielle, car cela conduirait à un renforcement de la paix et de la sécurité internationales, ainsi qu'à une claire et efficace prévention de la prolifération des armes nucléaires sous toutes leurs formes et conduirait graduellement et rapidement à un total désarmement nucléaire.

(M. Ngoubeyou, Cameroun)

Je ne saurais conclure mon propos sommaire sans féliciter et remercier en même temps tous les autres membres du Groupe des 23 qui ont su rester solidaires et surmonter patiemment tous les obstacles jusqu'à faire de leur admission collective à la Conférence une réalité.

A cet égard, je tiens à exprimer un remerciement spécial à notre coordonnateur infatigable du groupe des 23, l'ambassadeur Jorge Berguño, du Chili, à l'ambassadeur Jacob Selebi, de l'Afrique du Sud, et à leur délégation, pour leurs efforts constants en vue d'atteindre notre objectif commun. Ma délégation s'engage à apporter de la manière la plus positive possible sa quote-part de contribution aux délibérations de la Conférence.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie l'ambassadeur Ngoubeyou, du Cameroun, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne la parole à la représentante de la République arabe syrienne, Mme Chehabi.

Mme CHEHABI (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la fonction de président. Je vous souhaite le plein succès dans vos travaux. Je tiens à dire que ma délégation partage la position exprimée précédemment par les délégation pakistanaise et iranienne concernant l'annexe figurant en page 18 du document WP.335.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie la représentante de la République arabe syrienne de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Il semble que non. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 27 juin à 10 heures, en salle VII.

La séance est levée à 11 h 30.

-----